

L'an Deux Mil Dix Sept, le vingt et un novembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de novembre qui aura lieu le vingt sept novembre Deux Mil Dix Sept.

Le Maire,

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

L'an Deux Mil Dix Sept, le vingt sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt et un novembre Deux Mil Dix Sept par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mmes DUBY. DE PISCHOF. MM. TOUCHARD. CASOURANCQ. Mme DELTEIL. MM. BOURGOIN. GADY. BERIT-DEBAT. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. M. ORTAVENT. Mme CALEIX. M. BERSARS. Mme BLE-BRACHET. MM. FLAMIN. PUGNET. DUPEYRAT. Mme WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme VIGNES-CHAVIER → pouvoir à M. DUPEYRAT
Madame MEAUD → pouvoir à M. PUGNET
Mme CATHOT → pouvoir à Mme DE PISCHOF
Mme MAZIERES

Madame Jocelyne WANY est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1) **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017**
- 2) **SDE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016**
- 3) **ASSAINISSEMENT LA COURIE/ATTRIBUTION MISSION TOPOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE**
- 4) **DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET COMMUNE 2017**
- 5) **SERVICE CIVIQUE 2018**
- 6) **MARCHE DE VOIRIE 2017 ACTE SPÉCIAL SOUS TRAITANCE LOT B /AGRÉMENT DE L'ENTREPRISE**
- 7) **RÉGIES MUNICIPALES/SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCE ALSH ET EXTENSION DE LA RÉGIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 8) **REPAS DES AINES 2018**
- 9) **ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**
- 10) **RESTAURATION ÉGLISE ABBATIALE/PHASE 2/TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE 1/FINANCEMENT**

11) ÉLECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

12) CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

13) INDEMNITÉS DE FONCTION DES NOUVEAUX ÉLUS

14) COMMISSIONS COMMUNALES

15) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017.

Celui-ci, n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017.

2) SDE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités et indique que celui-ci sera mis à disposition du public.

3) ASSAINISSEMENT LA COURIE/ATTRIBUTION MISSION TOPOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Par décision du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la réalisation de l'opération assainissement collectif du secteur de La Courie dont la maîtrise d'œuvre a été confiée par la même décision au Cabinet ADVICE.

Au stade de l'APS, il a validé le programme et le montant prévisionnel de l'opération s'établissant à 227 900 € ainsi que le montant prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à 200 000 € HT (y compris les imprévus).

L'avancement des études nécessite l'établissement d'un relevé topographique et géotechnique pour le secteur des Grèzes. Après consultation, il est proposé de retenir :

- Pour la mission topographique le Cabinet Linares pour un montant de 3 090 € HT.
- Et le Cabinet ALIOS INGÉNIERIE pour la mission géotechnique pour un montant de 5 055€ HT

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

4) DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET COMMUNE 2017

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2017, certaines dépenses et recettes doivent être inscrites ou réajustées comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2017 SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	
CHAPITRE 011	102 500,00	CHAPITRE 013	10 000,00
60623 alimentation	35 000,00	6419 Remb frais de personnel	10 000,00
615231 Entretien voirie	-		
617 Etude et recherche	8 500,00		
6226 honoraires	30 000,00	CHAPITRE 70	- 4 000,00
6247 Transports	2 000,00		
6262 Frais télécom	3 000,00		
62871 remb frais GP	24 000,00	70632 à caractère de loisirs	- 4 000,00
CHAPITRE 012	- 81 500,00		
64111 rémunération Prin	- 60 000,00	CHAPITRE 73	2 900,00
64131 rémunération non titul	2 400,00	73681 Taxe local pub ext	2 900,00
6451 URSSAF	- 30 000,00		
64162 Emplois d'avenir	- 6 500,00	CHAPITRE 74	10 100,00
64168 Autres emplois d'insertion	12 600,00		
CHAPITRE 66	- 2 000,00	74741 GFP	3 000,00
66111 intérêts	- 2 000,00	74718 participation Etat	7 100,00
TOTAL	19 000,00	TOTAL	19 000,00

DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNE -**INVESTISSEMENT 2017**

DEPENSES				RECETTES			
OPERATIONS FINANCIERES							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
020	Dépenses imprévues	01	18 000,00	10226	Taxe d'aménagement	01	10 000,00
1641	Emprunts en cours	01	-20 000,00	10222	F.C.T.V.A	01	-1 400,00
Total dépenses Opération			-2 000,00	Total recettes opération			8 600,00
RESTAURATION DU PATRIMOINE (n°201201)							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2313	Constructions	324	15 000,00	1321	Subv Etat	321	-16 600,00
Total dépenses Opération			15 000,00	Total recettes opération			-16 600,00
RESERVES FONCIERES (1010)							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
				024	cessions	01	63 000,00
Total dépenses Opération			0,00	Total recettes opération			63 000,00
VOIRIE RESEAUX DIVERS N°1110							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	823	2 000,00				
Total dépenses Opération			2 000,00	Total recettes opération			0,00
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES (n°201101)							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	020	2 000,00				
Total dépenses Opération			2 000,00	Total recettes opération			0,00
CONSTRUCTION SALLE MULTI ACTIVITES N° 1220							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2313	travaux	411	21 000,00				
Total dépenses Opération			21 000,00	Total recettes opération			0,00
PROGRAMME RENOUVELLEMENT MATERIEL ROULANT N°201601							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
				1321	Subv parlementaire	20	3 000,00
Total dépenses Opération				Total recettes opération			3 000,00
EXTENSION BUREAU MAIRIE N° 201701							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
				1321	Subv ministérielle	20	-20 000,00
Total dépenses Opération				Total recettes opération			-20 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES			38 000,00	TOTAL GENERAL RECETTES			38 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative n° 4 du Budget Commune 2017, à l'unanimité des présents

5) SERVICE CIVIQUE 2018

Rapporteur_: Madame Valérie DUBY

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'État) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans, au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Une indemnité de 472,97 € nette par mois.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature et ou par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros* par mois (valeur au 1^{er} février 2017).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Il est rappelé que la Commune, pendant 3 ans, a accueilli un jeune dans le cadre d'un service civique, chargé pendant une période de 6 mois, de travailler sur les actions événementielles de la Commune.

Il est proposé de renouveler cette expérience en 2018.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

- Donne son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage, dès que possible, après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

- S'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil du volontaire et de la mise en œuvre des missions. La durée de la mission est fixée à 6 mois.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la Loi du 10 Mars 2010 et ses décrets d'application ;

- Fixe la gratification servie à hauteur de 150 € par mois ;

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif du Budget Principal, Chapitre 012, Article 64131.

6) MARCHÉ DE VOIRIE 2017 ACTE SPÉCIAL SOUS TRAITANCE LOT B /AGRÉMENT DE L'ENTREPRISE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GADY

Dans le cadre du marché de travaux, les travaux attribués à l'Entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE, pour un montant 115 383,60 € HT soit 138 460,32 € TTC (délibération du 3 Juillet 2017).

L'Entreprise soumet au Conseil Municipal l'agrément de l'Entreprise JAROUSSIE ET FILS, en qualité de sous-traitant, pour des travaux de fourniture, pose de barrière et clôture, dans la limite d'un montant maximum de 7450 € HT et ce, suivant les dispositions réglementaires, prévues aux articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics, relatives à la sous-traitance.

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de la sous traitance ainsi que sur l'agrément des modalités de paiement direct dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'accepter la sous-traitance de l'Entreprise JAROUSSIE ET FILS ainsi que de l'agrément des modalités de paiement dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Dit que toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le paiement direct à l'entreprise sous-traitante, respectera des dispositions règlements précitées.

7) RÉGIES MUNICIPALES/SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCE ALSH ET EXTENSION DE LA RÉGIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence ALSH au Grand Périgueux, à compter du 6 septembre 2017,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

VU le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le Décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes, d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'Arrêté Ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes, relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'Arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes d'avances et de recettes d'avances des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux ;

VU la délibération du 11 juillet 1999 autorisant :

- La création de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des jeunes aux diverses activités ;
- La création d'une régie d'avances pour payer les petites dépenses de fonctionnement dans le cadre des activités d'animation proposées aux jeunes ;

VU la délibération du 31 janvier 2005 instituant une régie d'avance Administration Générale,
VU l'avis du comptable public as-signataire en date du 10 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

- DE la suppression de la régie recettes et de la régie d'avances animation jeunes,
- QUE la suppression de cette régie prend effet, dès le 1^{er} octobre 2017,
- D'ÉTENDRE la régie d'avance « Administration Générale » aux dépenses suivantes :
alimentation, droits d'entrée, petits matériels et équipements divers.

8) REPAS DES AINÉS 2018

Rapporteur : Madame Marie-France DELTEIL

Le repas des Aînés est organisé le 20 janvier 2018.

Comme chaque année, la Commission Solidarité a souhaité repousser l'âge des invités d'un ans soit de 68 à 69 ans au 1^{er} janvier 2018.

Après consultation, la Commission a décidé de retenir le traiteur TARDIEUX de Boulazac, pour un prix par repas de 19,95 € TTC (hors vins).

Le coût de cette journée festive étant estimé à 30 €, il sera demandé au conjoint d'un invité, n'ayant pas atteint l'âge de 69 ans, une participation de 20 €, qui devra être versée à la réservation et par chèque uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte ces propositions.

9) ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans l'attente du vote des budgets, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées que, dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Dans la réalité, il est souvent nécessaire d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, dès le début de l'année, comme par exemple, les travaux de voirie ou des acquisitions diverses.

Le Code Général des Collectivités prévoit la possibilité d'un engagement anticipé, avec l'approbation du Conseil Municipal et, dans la limite d'1/4 des crédits inscrits, dans la section d'investissement aux chapitres 21 et 23 du budget de l'année précédente ou des opérations programmées.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.

10) RESTAURATION ÉGLISE ABBATIALE/PHASE 2/TRANCHE FERME ET CONDITIONNELLE 1/FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Par délibération du 2 octobre 2017, le Conseil Municipal a validé le plan de financement triennal de l'église abbatiale, prenant en compte l'attribution des marchés de travaux et de la non prise en compte de certains travaux, au titre de l'aide sollicitée (notamment sur la tranche ferme concernant les casquettes en cuivre).

Par courrier en date du 11 octobre 2017, les services de la DRAC nous ont fait connaître les montants subventionnables au titre des aides sollicitées, tant sur la tranche ferme que sur la tranche conditionnelle 1.

De même, l'aide sollicitée auprès de la Région s'élèvera à 15 % maximum sur la base subventionnable retenue par la DRAC Aquitaine.

La présente délibération a pour but d'ajuster le financement de l'opération avec les différents financeurs comme suit :

1/ TRANCHE FERME

CORPS DE METIER	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	PARTENAIRES FINANCIERS	TRANCHE FERME	
LOT 1	MACONNERIE pierre de taille	GAGAND ATLANTIQUE	36956,02	DRAC 40% base 128 776 € DEPARTEMENT 25 % REGION 15% base 128 776 €	51510,46 33734,04 19316,40
				TOTAL AIDES	104560,91
LOT 2	CHARPENTE COUVERTURE	CAMBLONG	59803,7	PART COMMUNALE AVEC TVA	57362,49
LOT 3	MENUISERIE SERRURERIE	M,C,C,C	3194,52		
LOT 4	VITRAUX	L ART DU VITRAIL	12028		
TOTAL TRAVAUX HT			111982,24		
HONORAIRES ARCHITECTE 8,25 %		HONORAIRES ARCHITECTE	19746,54		
SPS SOCOTEC		SPS SOCOTEC	1830		
HAUSSES ET ALEAS 1,23%		HAUSSES ET ALEAS 1,23%	1377		
TOTAL OPERATION HT		TOTAL OPERATION HT	134936		
TVA 20 %		TVA 20 %	26987,23		
TOTAL TTC		TOTAL TTC	161923,39		161923,39

2/ TRANCHE CONDITIONNELLE 1

CORPS DE METIER	ENTREPRISES	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	PARTENAIRES FINANCIERS	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	
LOT 1	MACONNERIE pierre de taille	GAGAND ATLANTIQUE	77624,37	DRAC 40% base 91383 € DEPARTEMENT 25 % REGION 15% base 91383 €	36553,20 26936,31 13707,45
		options	3354,37		
				TOTAL AIDES	77196,96
LOT 2	CHARPENTE COUVERTURE	CAMBLONG	2392,50	PART COMMUNALE AVEC TVA	52097,33
LOT 3	MENUISERIE SERRURERIE	M,C,C,C	17420,00		
LOT 4	VITRAUX	L ART DU VITRAIL			
TOTAL TRAVAUX HT			100791,24		
HONORAIRES ARCHITECTE 8,25 %		HONORAIRES ARCHITECTE 8,25 %	4214,27		
SPS SOCOTEC		SPS SOCOTEC	1500,00		
HAUSSES ET ALEAS 1,23%		HAUSSES ET ALEAS 1,23%	1239,73		
TOTAL OPERATION HT		TOTAL OPERATION HT	107745,24		
TVA 20 %		TVA 20 %	21549,05		
TOTAL TTC		TOTAL TTC	129294,29		129294,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement de la tranche ferme et conditionnelle 1 de la phase II des travaux de restauration de l'église abbatiale tel que présenté supra,
- Dit que les crédits ont été prévus, pour la tranche ferme, au Budget Primitif 2016 et reportés au Budget Primitif 2017 et pour la tranche conditionnelle 1 au Budget Primitif 2017 ;
- Atteste que la Commune prendra en charge le solde des dépenses si les aides attendues n'étaient pas attribuées.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° D124/17 en date du 02 octobre 2017.

11) ÉLECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Suite à la démission de Madame Valérie DUBY de ses fonctions électives d'Adjoint, 1^{er} Adjoint et Madame Sylvie VIGNES-CHAVIER de ses fonctions électives d'Adjoint, 4^{ème} Adjoint, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à leurs remplacements, par l'élection de nouveaux Adjoints au Maire.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur :

- 1) Le maintien du nombre d'Adjoints conformément à la délibération du 29 mars 2014 ;
- 2) Le rang qu'occupera les nouveaux Adjoints, à savoir qu'il prendra rang après tous les autres ; étant précisé que toutefois, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,

- De maintenir le nombre d'Adjoints au Maire à huit ;
- Que les nouveaux Adjoints prendront rang après tous les autres.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Jocelyne WANY est désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mmes. Carine BLE-BRACHET et Sandrine SALINIER.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection du :

1° Adjoint

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de Monsieur Michel TESTUT, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :23
- e) Majorité absolue : 13

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
BOURGOIN Dominique	En chiffre :23	En toutes lettres : vingt trois

Monsieur BOURGOIN Dominique, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Adjoint, et a été immédiatement installé.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection du 7^o adjoint :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :23

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
BLE BRACHET Carine	En chiffre 23	En toutes lettres vingt trois

Madame BLE-BRACHET Carine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7^{ème} Adjointe, et a été immédiatement installée.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection du 8^o adjoint

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
PUGNET Fabrice	En chiffre 23	En toutes lettres vingt trois

Monsieur PUGNET Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du nouveau tableau des Adjointes qui s'établit comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Dominique BOURGOIN
- 2^{ème} Adjoint : Josette DE PISCHOF
- 3^{ème} Adjoint : Michel TOUCHARD
- 4^{ème} Adjoint : Augustin CASOURANCQ
- 5^{ème} Adjoint : Marie-France DELTEIL
- 6^{ème} Adjoint : Jean Luc GADY
- 7^{ème} Adjoint : Carine BLÉ BRACHET
- 8^{ème} Adjoint : Fabrice PUGNET

12) CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Par décision du 7 avril 2014, l'Assemblée avait créé trois postes de Conseillers Municipaux délégués et ce, conformément à la Loi du 13 Août 2004, relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux Conseillers Municipaux de recevoir délégation de fonction dès lors que, chaque Adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Pour mémoire, ont été accordées délégations dans les domaines suivants :

- . Logement social et «Parc Majourdin» a été confiée à Monsieur Jean François GROUSSIN
- . «Social de proximité» à été confiée à Madame Carmen CASADO
- . «Petit Patrimoine et Gestion du Cimetière » à été confiée à Jean Claude AUMASSON

Monsieur Jean-François GROUSSIN, ayant fait part de sa volonté de limiter ses activités, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer :

1. sur le maintien de ce poste de Conseiller délégué,
2. sur la candidature suivante :
 - Emmanuel DUPEYRAT avec délégation dans le domaine «développement durable».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.

13) INDEMNITÉS DE FONCTION DES NOUVEAUX ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,
- VU la délibération en date du 07 avril 2014, N° D38/14 portant fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, et du 4 avril 2016 N° D46/16 ;
- CONSIDÉRANT l'élection de nouveaux Adjoints au 1er, 7ème et 8ème rang du tableau des Adjoints ;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- CONSIDÉRANT que les nouveaux Adjoints prendront la responsabilité de commission (s) suivante (s) :
 - 1^{er} Adjoint : commission PERSONNEL/TRAVAUX - ASSAINISSEMENT et RESEAUX ;
 - 7ème Adjoint : commissions CULTURE - PATRIMOINE – TOURISME - COMMUNICATION ;
 - 8ème Adjoint : commissions FINANCES/PROJET DE TERRITOIRE ;
- CONSIDÉRANT la désignation de Monsieur Emmanuel DUPEYRAT en qualité de Conseiller délégué au développement durable ;
- VU les arrêtés municipaux pris à la suite des élections et portant délégation des fonctions aux Adjoints au Maire :
 - Dominique BOURGOIN, 1^{er} Adjoint n°A129/17 et annulant l'arrêté n° A30/14 du 8 avril 2014
 - Carine BLE-BRACHET 4ème Adjointe n°A131/17 et annulant l'arrêté n°A27/14 du 8 avril 2014 portant délégations à Madame Sylvie VIGNES-CHAVIER
 - Fabrice PUGNET, 7ème Adjoint, n°A128/17 et annulant l'arrêté n° A35/14 du 8 avril 2014 portant délégations à Madame Valérie DUBY
 - Emmanuel DUPEYRAT, Conseiller délégué, n°A130/17 et annulant l'arrêté n°A26/14 du 8 avril 2014 portant délégations à Monsieur Jean-François GROUSSIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, et avec effet au 1^{er} décembre 2017 :

- que les nouveaux Adjointes percevront les mêmes indemnités que les Adjointes démissionnaires.

Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 20,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique comme l'Adjoint démissionnaire. Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées,

- que le nouveau Conseiller délégué percevra les mêmes indemnités que le Conseiller délégué démissionnaire.

Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique comme Conseiller délégué démissionnaire. Les indemnités attribuées aux autres Conseillers délégués rémunérés étant inchangées.

14) COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Suite à l'élection de :

- Monsieur Dominique BOURGOIN, en qualité de 1^{er} Adjoint, ayant reçu délégation dans les domaines PERSONNEL/TRAVAUX - ASSAINISSEMENT et RÉSEAUX
- Madame Carine BLE-BRACHET, en qualité de 7^{ème} Adjoint, ayant reçu délégation dans les domaines CULTURE - PATRIMOINE – TOURISME/COMMUNICATION
- Monsieur Fabrice PUGNET, en qualité de 8^{ème} Adjoint, ayant reçu délégation dans les domaines FINANCES et PROJET DE TERRITOIRE
- et à la nomination de Monsieur Emmanuel DUPEYRAT, en qualité de Conseiller délégué DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les commissions municipales sont modifiées comme suit :

FINANCES :

Président	Michel TESTUT
8° Adjoint Vice-Président	Fabrice PUGNET
10 Membres	Jean-luc GADY Josette DE PISCHOF Michel TOUCHARD Carine BLE BRACHET Augustin CASAURANCQ Marie-France DELTEIL Dominique BOURGOIN Claude BERIT-DEBAT Valérie DUBY Véronique CATHOT

COMMUNICATION :

Président	Michel TESTUT	
	7° Adjointe Vice présidente	Carine BLE BRACHET
	5 Membres	Jean-Yves ORTAVENT Sylvie VIGNES-CHAVIER Céline CALEIX Sylvie MAZIERES Jocelyne WANY

PERSONNEL :

Président	Michel TESTUT
1° Adjoint Vice-Président	Dominique BOURGOIN
10 Membres	Jean-luc GADY Josette DE PISCHOF Michel TOUCHARD Carine BLE BRACHET Augustin CASAURANCQ Marie-France DELTEIL Valérie DUBY Claude BERIT-DEBAT Carmen CASADO-BARBA Fabrice PUGNET

CULTURE – PATRIMOINE – TOURISME :

Président	Michel TESTUT
7° Adjointe Vice Présidente	Carine BLE BRACHET
6 Membres	Augustin CASAURANCQ Jean-François GROUSSIN Sandrine SALINIER Céline CALEIX Sylvie VIGNES-CHAVIER Fabrice PUGNET

AFFAIRES SCOLAIRES :

Président	Michel TESTUT
4° Adjoint Vice-Président	Augustin CASAURANCQ
5 Membres	Valérie DUBY Josette DE PISCHOF Sandrine SALINIER Carine BLE BRACHET Laurence MEAUD

URBANISME –REGLEMENTATION PUBLICITE – SECURITE

Président	Michel TESTUT
3° Adjoint Vice-Président	Michel TOUCHARD
7 Membres	Josette DE PISCHOF Marie-France DELTEIL Dominique BOURGOIN Jean-Francois GROUSSIN Daniel BERSARS Emmanuel DUPEYRAT Jocelyne WANY

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Président	Michel TESTUT
Conseiller délégué	Emmanuel DUPEYRAT
12 Membres	Jean-Luc GADY Josette DE PISCHOF Michel TOUCHARD Sylvie VIGNES-CHAVIER Augustin CASOURANCQ Marie-France DELTEIL Dominique BOURGOIN Fabrice PUGNET Jean-François GROUSSIN Jean-Yves ORTAVENT Daniel BERSARS Valérie DUBY

JEUNESSE / ENFANCE :

Président	Michel TESTUT
Seconde Adjointe Vice-Présidente	Josette DE PISCHOF
6 Membres	Augustin CASOURANCQ Carine BLE BRACHET Pascal FLAMIN Laurence MEAUD Véronique CATHOT Jocelyne WANY

SPORTS :

Président	Michel TESTUT
6° Adjoint Vice-Président	Jean-Luc GADY
3 Membres	Carmen CASADO-BARBA Pascal FLAMIN Jean-Claude AUMASSON

SOLIDARITÉ :

Président	Michel TESTUT
5° Adjointe Vice-Présidente	Marie-France DELTEIL
5 Membres	Josette DE PISCHOF Carmen CASADO-BARBA Céline CALEIX Sylvie MAZIERES Jean-Claude AUMASSON

VOIRIE – ESPACES VERTS :

Président	Michel TESTUT
6° Adjoint Vice-Président	Jean-Luc GADY
4 Membres	Michel TOUCHARD Dominique BOURGOIN Daniel BERSARS Pascal FLAMIN

VIE – ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :

Président	Michel TESTUT
Cinquième Adjoint Vice Président	Augustin CASOURANCQ
5 Membres	Sylvie VIGNES-CHAVIER Carmen CASADO-BARBA Céline CALEIX Sylvie MAZIERES Carine BLE BRACHET

TRAVAUX - ASSAINISSEMENT et RESEAUX :

Président	Michel TESTUT
1° Adjoint Vice Présidente	Dominique BOURGOIN
7 Membres	Fabrice PUGNET Jean-Luc GADY Michel TOUCHARD Carine BLE BRACHET Jean-Luc GADY Jean-Claude AUMASSON Valérie DUBY

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES:

Président	Michel TESTUT
5 Membres Titulaires	Fabrice PUGNET Jean-Luc GADY Michel TOUCHARD Dominique BOURGOIN Emmanuel DUPEYRAT
5 Membres Suppléants	Josette DE PISCHOF Carine BLE BRACHET Marie-France DELTEIL Augustin CASOURANCQ Jean-Claude AUMASSON

15) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2018

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Suite à la vacance d'emploi d'un poste au grade d'Adjoint Administratif du Pôle Accueil à la Population et à une réorganisation du service, la Collectivité a recruté, par voie de mutation, un agent dont les missions consisteront à assurer le secrétariat du Maire et de la Directrice Générale des Services.

L'agent recruté, détenant le grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème C, il convient de modifier le tableau des emplois, en conséquence, par la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 35 H et la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème C, à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents :

- Dit que que le tableau des emplois modifié sera joint en annexe de la présente.

SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF/DON MATÉRIEL INFORMATIQUE AU SECOURS POPULAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune possède du matériel informatique qui, pour nos logiciels professionnels, est devenu obsolète.

Les biens seront réformés et sortis de l'inventaire comptable avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Étant en bon état et pouvant répondre à des besoins courants, il est proposé d'en faire don à l'Association du Secours Populaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le don de 10 ordinateurs (tours), 6 écrans et 7 claviers souris à l'Association Secours Populaire,

- Précise que les crédits nécessaires à la constatation des sorties des immobilisations seront ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2018,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir en application de la présente décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures

